

DEPARTEMENT DU NORD
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
S.I.G.A.L
« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 21 décembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Bureau de Piste, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 13 Décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents : MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD,
MM. Sébastien BROGNIART, Dominique LEGRAND,
MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY,
MM. Miguel BEADES, Jean-Philippe PROUVOST, Louis LUTUN,
Mmes Nathalie HERBAUX, Marie-Paule LEPERS, Michèle VANHOUTTE,

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir:
Mme Françoise GOUBE, ayant donné pouvoir à M. VERLEY,
M. Jérôme MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. LEGRAND,

Etaient absents excusés :
M. Pierre-Jean ANDRAL

N°23-05-02

Commission Consultative de l'Environnement

Désignation des Représentants du SIGAL

Rapport de M. Le Président,

La Commission Consultative de l'Environnement, qui se réunit sur convocation du Préfet, permet de répondre aux doléances des riverains et de mener une réflexion sur la gestion des nuisances sonores générées par l'activité de l'aérodrome.

Cette Commission doit être composée à part égale :

- de représentants des professions aéronautiques (des représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome, des représentants des usagers de l'aérodrome, un ou des représentants de l'exploitant de l'aérodrome),
- de représentants d'associations de riverains de l'aérodrome et d'association de protection de l'environnement
- des collectivités locales (des représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétente en matière de bruit dont au moins une commune membre est concernée par le bruit de l'aérodrome, des représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome n'appartenant pas à l'un des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus, des représentants des conseils régionaux et généraux).

Lors du Conseil du 03 décembre 2021, vous avez désigné M. DELEBARRE, titulaire, et M. VERLEY suppléant, afin de le représenter au sein de ladite commission consultative de l'environnement dans le groupe 1.

Le mandat des membres du collège des professions aéronautiques doit être renouvelés. Le SIGAL doit donc procéder à la désignation de ses représentants.

Il vous est proposé de désigner comme représentants du SIGAL :

- Membre titulaire : M. Patrick DELEBARRE
- Membre suppléant : M. Pierre VERLEY

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré

En séance du Comité Syndical

Certifié conforme

Le Président

S.I.G.A.L
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu

Délibération Adoptée à l'Unanimité